



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique du logement

Question écrite n° 119106

Texte de la question

Mme Valérie Rosso-Debord attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur l'application de l'article 1 389 du code général des impôts. Cet article accorde un dégrèvement temporaire des logements vacants. Néanmoins, il est rarement mis en application. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures seront prises afin d'inciter l'administration fiscale à mettre davantage en oeuvre ce dispositif exonérateur.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rosso-Debord](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119106

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10488

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)